

### COMITÉ TECHNIQUE DU 08 décembre 2017

### Compte-rendu de réunion

20/12/17 Use def.

### Comité Technique

Le 8 décembre 2017, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

### Membres présents :

### Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Michèle LEMERCIER, Yveline RAPIN Mr. Jean-Noël RAVE

### Représentants des agents :

Mme Agnès HESL

Mrs Yann ROUE, Michel BELLANGER, Stéphane HOUDOU, Nicolas DAVOINE, Pascal LECLERC CDG 53:

Marie-Aude LEMONNIER (directrice) Geoffroy SIMON (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale),

### Absents excusés :

### Représentants des collectivités :

Mrs Daniel GENDRY, Lucien AUBERT

### Représentants des agents :

Mrs Eric NOEL, Eric BOSCHER

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme Marie-Antoinette GUESDON
- secrétaire-adjoint : Mr Michel BELLANGER

Le procès-verbal de la réunioin du comité technique en date du 28 septembre 2017 est validé à l'unanimité.

C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0058 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste adjoint technique pour 26 heures par semaine suivie de la création du poste agent social pour 26 heures par semaine suite à changement de tâches : plus d'animation, moins de tâches d'entretien.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### C.C.A.S. d'Ernée

Nº 17-11-0016 le régime indemnitaire A compter du 01/12/2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs. Critères retenus : responsabilité de service avec encadrement, coordination, pilotage ou conception, technicité, expertise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Montant IFSE - plafond annuel: 2 000 € - Montant CIA plafond annuel : 200 €. Le CIA restant quand à lui facultatif et peut être attribué en fonction des résultats d'évaluation et est compris entre 0% et 100 % du montant plafond annuel.

C.C.A.S. d'Ernée

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-11-0070

la réorganisation des services Les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018. Le CCAS est actuellement rattaché au comité technique du Centre de Gestion de la Mayenne pour tout ce qui concerne l'organisation des services de la Résidence Autonomie du Docteur Jacquelin. Depuis touiours, cette structure est considérée comme un service à part entière de la Commune, c'est pourquoi à l'occasion des élections de 2018, il est demandé au comité technique placé auprès du Cdq de demander l'avis pour la création Commune - CCAS à compter de décembre 2018. De fait, le CHSCT sera également commun aux deux collectivités après les élections.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### C.D.G. 53

N° 17-11-0072 la réorganisation des services Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique concernant la transformation de 2 jours de RTT en crédit d'heures pour convenances personnelles. Soit transformation de 2 jours de RTT en un compteur d'heures d'absence de 14 h à utiliser sur les plages "fixes" de présence sans avoir besoin de poser 1/2 journée d'absence. Le décompte du temps sera réalisé par tranche de 2 heures minimum. Lorsque le compteur d'heures est entamé, il devra être utilisé dans l'année et ne sera pas reportable sur l'année sulvante ni retransformé en RTT.

Représentants des collectivités favorable à l'unanimité Représentants du personnel. favorable à l'unanimité

# Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-11-0015 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement de grade relatif à l'ensemble des fillères de la catégorie C.

Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-11-0049
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018, demande
d'avis pour l'instauration du
RIFSEEP concernant les cadres
d'emplois des rédacteurs, adjoints
administratifs, adjoints du
patrimoine, agents de maîtrise,
adjoints d'animation, éducateurs
des activités physiques et
sportives.

Les critères retenus : encadrement de personnel, diversité des connaissances, polyvalence, disponibilité, conduite de projets, expertise dans la maîtrise logiciels métier, travail en horaires imposés, responsabilité financière d'une régie de recettes, reférent d'une mission, fonctions opérationnelles d'exécution, connaissances techniques, autonomie, astreintes, habilitations et certifications, coordination, horaires irréguliers, réunions le soir, accueil du public, management.

Montants plafonds:

rédacteur,

groupe B1 : IFSE, 6 000 € et CIA,

600 €

groupe B2 : IFSE, 5 000 € et CIA.

500 €

groupe B3: IFSE, 4 500 € et CIA.

450 €

adjoints administratifs,

groupe C1 : IFSE, 4 500 € et CIA,

450 €

groupe C2: IFSE, 2 500 € et CIA,

250 €

adjoints techniques:

groupe C1 : IFSE, 7 000 € et CIA

700 €

groupe C2: IFSE, 1 500 € et CIA 150 €

adjoints du patrimoine :

groupe C1: IFSE, 4 000 € et CIA

400€

groupe C2 : IFSE, 1 500 € et CIA 150 €

adjoints d'animation :

groupe C1 : IFSE, 6 000 € et CIA

600 €

groupe C2 : IFSE, 3 500 € et CIA

350 €

groupe B3 : IFSE, 1 200 € et CIA 120 €

Communauté de communes de l'Ernée

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0050 le régime indemnitaire Considérant le transfert de personnel technique dans les effectifs de la CC de l'Ernée au 01/01/2018 au titre de la prise de compétence de l'eau et l'assainissement, une demande d'avis est sollicitée pour la mise en place de la Prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS) concernant les cadres d'emploi des ingénieurs (catégorie A) et des Techniciens (catégorie B). Critères d'attribution : direction d'un pôle ou d'un service, mission assistant de prévention, niveau de technicité et d'expertise, missions particulières. Prime de service et de rendement : ingénieur principal: coef d' 1.5 et montant de base 2 817 € ingénieur : coef 1.5 et montant de base 1 659 € technicien principal 1ère classe : coef 2 et montant de base 1 400 € technicien principal 2ème classe : coef 2 et montant de base 1 330 € technicien : coef 2 et montant de base 1 010 €

Indemnité spécifique de service : ingénieur principal jusqu'au 5ème échelon : 100 % de 15 561.70 € ingénieur à partir du 7ème échelon : 100 % de 11 942.70 € ingénieur jusqu'au 6ème échelon : 100 % de 10 133.20 € technicien principal 1ère classe : 110 % de 6 514.20 € technicien principal 2ème classe : 110 % de 5 790.40 € technicien : 110 % de 4 342.80 €

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Communauté de communes de l'Ernée N° 17-11-0051 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration de l'indemnité de sujétions des conseillers d'éducation populaire et de la leunesse concernant le cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A), responsable d'un équipement sportif avec encadrement d'une équipe L'enveloppe globale est calculée en multipliant le montant de base annuel (5 870 €) par le taux individuel maxi (120 % retenu) x le nombre d'agent par grade.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-11-0064 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'élargissement du régime des indemnités d'astreintes d'exploitation (filière technique) au service "eau et assainissement" : astreinte d'installation : interventions, espace aquatique, usine des eaux, stations d'épurations, postes de relevages, réservoirs et stations de supression. astreinte réseaux : interventions fuites du réseau d'eau potable, les débouchages du réseau d'assainissement et les réponses

week-end : 116.20 €

dimanche ou jour férié : 46.55 €

nuit : 10.75 €

aux usagers. montants:

Les interventions réalisées pendant les périodes d'astreintes donneront

lieu au paiement d'IHTS.

# COLLECTIVITÉ Communauté de communes de l'Ernée

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-11-0065 la réorganisation des services La Communauté de Communes de l'Ernée va gérer au titre d'un transfert de compétence le service eau et assainissement à compter du 01/01/2018. A ce titre, 9 agents du SIAEP de la région d'Ernée et un agent communal de St Denis de Gastines vont être transférés dans les effectifs de la CC de l'Ernée : par ailleurs, 2 agents communaux vont être mis à disposition par convention (St Hilaire du Maine et St Denis de Gastines) correspondant à 1 ETP au total. A cet effet, l'intégration de ce nouveau service nécessite la mise en place d'un nouvel

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-11-0066 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/01/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet faisant suite à la titularisation d'un agent, après détachement pour stage, sur le grade de rédacteur.

organigramme, lequel est soumis à

l'avis du Comité Technique.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-11-0067
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/03/2017, suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet suite à nomination sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au titre d'un avancement de grade (CAP du 20/10/2017).

## COLLECTIVITÉ Communauté de communes du pays de Loiron

### OBJET DE LA DEMANDE

# N° 17-10-0009 la suppression d'emploi suivie d'une création Afin de pallier au départ d'un agent technique employé en contrat "emploi d'avenir", il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures par semaine) afin de pourvoir embaucher à compter du 1er décembre 2017.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

# Communauté de communes du pays de Loiron

N° 17-10-0010 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er décembre 2017, suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 28 heures sulvi de la création du poste au même grade à temps plein Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel favorable à l'unanimité

### Commune Ambrières-les-Vallées

N° 17-11-0055 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades : - adjoint administratif ppal 1ère classe Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

- attaché ppal
- adjoint technique ppal 2ème classe
- agent de maitrise ppal
- ingénieur ppal
- ATSEM ppal 1ère classe

### Commune Ampoigné

N° 17-10-0016
la suppression d'emploi sulvie
d'une création
A compter du 01/01/2018,
suppression du poste d'agent de
maîtrise pour 32 heures par
semaine suivie de la création du
poste d'agent de maîtrise principal
pour 32 heures par semaine suite
à un avancement de grade.

### Commune Ampoigné

### ORIET DE LA DEMANDE

### N° 17-11-0010

la réorganisation des services Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la fusion des communes d'Ampoigné et Laigné portant création d'une commune nouvelle "Prée-d'Anjou".

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Argentré

N° 17-11-0046
la détermination du taux de promotion
Au 01/11/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 34 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et 100% au grade d'agent de maîtrise.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Athée

N° 17-10-0014 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP, concernant les grades suivants :

- Adjoint Technique
- Adjoint Technique ppal 1ère classe
- Adjoint Administratif ppal 2ème classe.

Les critères retenus sont : conception, pilotage, encadrement, expertise & technicité, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, manière de servir, contraintes horaires et expositions environnementales. Pour chaque grade, le plafond annuel par agent de l'IFSE est de 3 000 € et le CIA 300 €.

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

### Commune Averton

N° 17-12-0009
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP (IFSE et CIA)
concernant les cadres d'emploi de
secrétaire de mairie, adjoint
administratif, adjoint technique,
atsem selon les critères suivants
niveau de responsabilité,
direction/encadrement, niveau
d'expertise,
expérience/connaissances
règlementaires, maîtrise des
logiciels, sulétions particulières,

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

pour les montants plafonds sulvants :

secrétaire de mairie :

horaires

G1 : IFSE 32 130 € et CIA 5 670 €, G2 : IFSE 25 500 € et CIA 4 500 €, G3 : IFSE 20 400 € et CIA 3 600 €

adjoints administratifs, adjoints techniques, atsem

G1 : IFSE 11 340 € et CIA 1 260 € G2 : IFSE 11 070 € et CIA 1 230 € G3 : IFSE 10 800 € et CIA 1 200 €

Commune Bierné

N° 17-10-0015

le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan

d'action pour l'année à venir.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Blandouet-Saint-Jean

N° 17-11-0001
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/11/2017,
suppression du poste d'adjoint
technique pour 28.50 heures par
semaine suivie de la création du
poste d'adjoint technique principal
de 2ème classe pour 28.50
heures par semaine suite à un
avancement de grade.

Commune Bouessay

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-11-0044

la mise à disposition d'un service Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la création d'un service commun à la communauté de communes de Sablé pour la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports. Au regard du nombre de dossiers pour chaque collectivité en N-1, la mise à disposition (de plein droit) des secrétaires de mairie est alors estimé. Pour 2018, elle sera de l'ordre de 51 h concernant Bouessay.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Champéon

N° 17-11-0045 l'audmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er décembre 2017, suppression sans suite du poste d'adjoint technique à hauteur de 31 heures/semaine (départ à la retraite). Et suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 17h25 centièmes suivi de la création au 1er décembre 2017 du poste à temps complet au même grade. Aucune autre embauche n'est prévue. Les tâches préposées au poste supprimé n'étaient plus réalisées pour une partie (aide au secrétariat de mairie) ou étalent désormais surévaluées (diminution importante des locations des salles communales).

### Commune Champéon

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-11-0048 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les cadres d'emplois des adjoints

techniques pour les montants plafonds suivants :

IFSE: 10 800 €/an - CIA: 1 200 €/an

Critères retenus : sujétion, encadrement, déplacements, ancienneté, manière de servir, contraintes horaires, expertise

administratifs et des adjoints

et/ou technicité.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Chantrigné

N° 17-11-0075
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
de la prime RIFSEEP, partie IFSE,
concernant le cadre d'emploi des
adjoints administratifs selon les
critères de responsabilité,
compétence professionnelle et
qualité du service rendu pour les
montants plafonds suivants :
Plafond annuel IFSE : 5 000 €:

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Châtelain

N° 17-11-0035

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation à hauteur de 18 heures/semaine suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 24 heures/semaine. Motif: mise en place des mercredis loisirs.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Chémeré-le-Roi

N° 17-12-0011

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'attaché territorial à hauteur de 21 h sulvie de la création du poste au même grade à hauteur de 35 h.

### Commune Congrier

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-11-0011

la détermination du taux de

promotion

Au 07/11/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Contest

N° 17-10-0007

le réalme indemnitaire

A compter du 01/11/2017 demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour les cadres d'emploi

de rédacteur, attaché et adjoint technique selon les critères suivants: Sujétions, encadrement, expertise et technicité, ancienneté, réunions le soir, manière de servir. Montants annuels (plafond IFSE):

Attaché: 36 210 € Rédacteur: 17 480 €

Rédacteur : 17 480 € Adjoint technique : 13 340 € Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Contest

N° 17-11-0069

la détermination du taux de

promotion

Au 01/1/2018 l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour les grades

suivants:

adjoint technique principal de

2ème classe,

adjoint technique principal de 1ère

classe,

adjoint administratif principal de

2ème classe,

adjoint administratif principal de

1ere classe.

adjoint d'animation principal de

2ème classe.

adjoint d'animation principal de 1ère

classe,

atsem principal de 1ère classe, rédacteur principal de 1ère classe,

attaché principal.

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

favorable à l'unanimité

### Commune Couptrain

N° 17-11-0032 le régime indemnitaire A compter du 1er janvier 2018 demande l'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les agents titulaires pour les grades suivants : Catégorie C : Adjoints techniques Catégorie B : Rédacteurs Selon les critères suivants Responsabilité d'encadrement direct, connaissances, autonomie, initiative, diversité des taches, des dossiers et des domaines de compétences, responsabilité matérielle, responsabilité financière, effort physique, confidentialité relations internes et externes. Pour les montants plafonds annuels suivants: Catégorie B - rédacteurs - groupe 1 - ISFE 17 480 € - CIA 2 380 € Catégorie C - adjoints techniques groupe 2 - ISFE 10 800 € - CIA 1

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel

### Commune Cuillé

N° 17-10-0006

200 €

la réorganisation des services
Au 1er janvier 2018, demande
d'avis au comité technique pour la
suppression du poste d'adjoint
technique à temps complet en
raison du départ en retraite de
l'agent faisant fonction d'atsem. La
suppression du poste est
présentée suite à la réorganisation
du service au niveau de l'école JY
Cousteau, l'arrêt des TAP (moins
de besoins), la baisse des effectifs
scolaires (désormais une seule
classe maternelle).

Commune Cuillé

N° 17-10-0012 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018. demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant le cadre d'emploi des rédacteurs selon les critères suivants : les connaissances de l'agent acquises par la pratique et l'expérience, connaissances de l'environnement du travail, formations suivies, approfondissement des savoirs, compétences, qualité du travail. autonomie, disponibilité de l'agent, engagement professionnel, sa manière de servir pour le montant plafond IFSE fixé à 5210 euros pour un agent à temps complet

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Entrammes

N° 17-10-0004

la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/10/2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe à hauteur de 35h/semaine en raison du départ à la retraite de l'agent. La collectivité a créé un poste d'adjoint technique à 35h00 par semaine en février 2017 avec annonce dans la bourse de l'emploi pour le recrutement d'un nouvel agent en tuilage.

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Gastines

N° 17-11-0008 Critères d'évaluation de l'entretien professionnel Pour le 1er janvier 2018, la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel sulvants: l'implication dans le travail, la qualité du travail effectué, l'assiduité, la disponibilité, l'initiative, l'organisation, les compétences techniques, les connaissances de l'environnement professionnel, les connaissances réglementaires et leur application. l'autonomie, le développement des compétences, la qualité d'expression écrite et orale, la maîtrise des nouvelles technologies, la réactivité, l'adaptabilité, les relations avec les élus et le public, la capacité

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel favorable à l'unanimité

Commune Gastines

N° 17-11-0009 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour les grades présents dans la collectivité (rédacteur et agent de maitrise) selon les critères suivants: connaissances acquises par la pratique et l'expérience (environnement du travail, formations suivies, approfondissement des savoirs, compétences, technicité, qualité du travail, autonomie), la disponibilité, l'engagement professionnel, la manière de servir. Montants plafonds IFSE: 4 350€ pour le cadre d'emploi des rédacteurs, 2 380€ pour le cadre d'emploi des agents de maitrise; montant plafond CIA à O€

d'écoute, l'esprit d'ouverture.

COLLECTIVITÉ	objet de la demande	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Hardanges	N° 17-11-0056 la détermination du taux de promotion Au 1er décembre 2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Hardanges	N° 17-11-0057 le régime indemnitaire A compter du 1er décembre 2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les grades suivants: groupe 1 : adjoint administratif principal, adjoint technique principal groupe 2 : adjoint technique montants plafonds : Groupe 1 : IFSE 2 400 € CIA 1 260 € Groupe 2 : IFSE 1 800 € CIA 1 200 € Critères retenus : autonomie, initiative, sujétions particulières liées au poste (travail isolé, horaires décalés, amplitude horaire importante), disponibilité (réunions, élections).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Javron-les-Chapelles	N° 17-11-0043 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1-9-2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste atsem 2ème classe à hauteur de 28h30 suivi de la création du poste à hauteur	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

de 32 h (grade inchangé).

### Commune Javron-les-Chapelles

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-12-0018

la réorganisation des services A compter du 1er septembre 2017, réorganisation du service périscolaire. Suite :

- à la suppression des TAP (temps d'activités périscolaires)au 1er septembre 2017
- au départ à la retraite d'un adjoint technique à 33h le 31 août 2017.
- et afin de conserver un accueil de loisirs le mercredi toute la journée, la commune de Javron a décidé de recruter un agent contractuel à temps non complet (29.13 h) au grade d'Agent Spécialisé en École Maternelle (au vu de l'article 3.3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984). Date d'embauche 1er septembre 2017 pour une durée de 1 an. L'agent est chargé des missions suivantes :
- encadrer les temps périscolaire (accueil de loisirs du mercredi) et garderie.
- assister le personnel enseignant
- élaboration de projet d'activités,
- maintenir l'état de propretés des locaux.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune La Baconnière

N° 17-10-0003
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune La Baconnière

N° 17-10-0018

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif à hauteur de 30 h suivi de la création du poste au même grade à temps plein.

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune La Haie-Traversaine

N° 17-11-0028
le régime indemnitaire
A compter du 1/01/2018, demande
d'avis pour l'instauration du
RIFSEEP concernant la filière
Administrative pour le grade
d'adjoint administratif principal
2ème classe selon les critères
suivants : disponibilités aux regard
des missions, implication dans le
service, qualité du travail pour les
montants plafonds suivants :
IFSE: 5 400€ CIA: 540€

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune La Pallu

N° 17-11-0040 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant le grade de rédacteur selon les critères suivants: responsabilité d'encadrement direct, connaissances, autonomie, initiative, diversité des tâches, des dossiers, des domaines de compétences, responsabilité, confidentialité, relations internes et externes, investissement, capacité à travailler en équipe, connaissance dans son domaine d'intervention, capacité à s'adapter aux exigences du poste, implication dans le projet de service, réalisation d'objectifs. Montants plafonds suivants: IFSE : catégorie B - rédacteur groupe 1 - 17 480 € CIA: catégorie B - rédacteur groupe 1 - 2 380 €

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Laubrières

N° 17-11-0002 Critères d'évaluation de l'entretien professionnel A compter du 1er janvier 2018, la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel sulvants: l'implication dans le travail, la qualité du travail effectué l'assiduité, la disponibilité, l'initiative, l'organisation, les compétences techniques, les connaissances de l'environnement professionnel, les connaissances réglementaires et leur application, l'autonomie, le développement des compétences, la qualité d'expression écrité et orale, la maitrise des nouvelles technologies, la réactivité, l'adaptabilité, les relations avec les élus, avec le public, la capacité d'écoute, l'esprit d'ouverture.

Représentants des collectivités favorable à l'unanimité Représentants du personnel favorable à l'unanimité

En effet, ces critères sont différents de ceux validés par le comité technique du 27 mai 2011 (rappelés dans le Point sur n° 2015/14). Aussi, la demande d'avis au comité technique est nécessaire

Commune Laubrières

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0003 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les grades de rédacteur et agent de maitrise selon les critères suivants : connaissances acquises par la pratique et l'expérience (environnement du travail, formations suivies, approfondissement des savoirs. compétences, technicité, qualité du travail, autonomie), la disponibilité, l'engagement professionnel, la manière de servir de l'agent. Montants plafonds IFSE fixés à : 4350 € pour le cadre d'emploi des rédacteurs, 2380 € pour le cadre d'emploi des agents de maitrise.

Montants plafonds CIA O €

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt

N° 17-11-0071 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration de la prime du RIFSEEP partie IFSE concernant les cadres d'emploi suivants : attaché, agent de maîtrise, adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation, adjoints du patrimoine, adjoints sociaux, atsem:Pour les agents titulaires, stagiaires, CDD de droit public, selon les critères suivants: direction et pilotage, niveau d'encadrement, responsabilité, expérience. technicité et complexité, polyvalence, amplitude.Montants plafonds. attaches : 5 000 € agent de maîtrise : 4 000 € adjoints techniques, adjoints d'animation, adjoints du patrimoine, adjoints sociaux, atsem : 3000 € Suppression de l'IFSE à l'agent ayant cumulé un arrêt supérieur à 30 jours au cours des 365 jours précédents jusqu'à la reprise sur le poste hormis les absences pour accidents de travail, maladie professionnelle et congé de maternité. Evolution du montant : en fonction de l'évolution du point d'indice de rémunération - du changement de grade ou du cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours - du changement de fonctions ou d'emploi Pas de mise en place du CIA ; Maintien de la prime de fin

d'année aux conditions actuelles.

COLLECTIVITÉ	objet de la demande	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Loigné-sur-Mayenne	N° 17-10-0013 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Loigné-sur-Mayenne	N° 17-11-0076 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 29h 10 mn suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 35 h (temps complet)	Représentants des collectivités favorable à l'unanimité Représentants du personnel favorable à l'unanimité
Commune Loigné-sur-Mayenne	N° 17-12-0003 la détermination du taux de promotion Au 01/12/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement pour les catégories A, B et C.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Loiron-Ruillé	N° 17-11-0006 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 6 novembre 2017, suppression d'un poste d'adjoint technique à 13h45mn suivi de la création du poste d'adjoint technique à 26h56mn.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Louverné

### OBJET DE LA DEMANDE

### N° 17-09-0090

la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/09/2017, demande d'avis au comité technique dans le cadre du transfert de compétence artistique à Laval Agglomération pour la suppression de l'ensemble des postes d'assistants d'enseignements artistiques principaux de 2ème classe : . direction école de musique et professeur de saxophone, 6 h/sem

- . spécialité guitare, 2 h/sem
- . spécialité piano, 9 h/sem
- . spécialité flûte traversière,
- 3.50h/sem
- . spécialité formation musicale, 6h/sem
- . spécialité percussions, 3h/sem
- . spécialité trompette, 3h/sem
- . spécialité clarinette, 1.50 h/sem
- . spécialité guitare, 8h/sem
- . spécialité percussions, 3.50h/sem
- . spécialité trombone, 1h/sem

### Commune Louverné

N° 17-12-0004
la suppression d'emploi sulvie
d'une création
A compter du 01/01/2018,
suppression du poste d'Adjoint
Administratif Principal de 2eme
classe à temps complet sulvie de
la création du poste d'Adjoint
Administratif Principal de 1ere
classe.

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Marcillé-la-Ville

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0005 le régime indemnitaire Demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP au 01/01/2018 concernant cadres d'emplois suivants :

Attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, animateurs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux d'animations, agents de maîtrise selon les critères suivants :

Encadrement, responsabilité, compétences professionnelles et techniques, expertise ou technicité nécessaire à l'exercice de certaines fonctions, ancienneté, contraintes horaires, pénibilité, manière de servir (implication dans le service, disponibilité au regard des missions, qualité du service rendu), disponibilité, qualités relationnelles avec les usagers, les collègues et la hiérarchie.

Pour les montants plafonds suivants :

Cadre d'emplois des attachés Groupe 1 IFSE, 36 210€ CIA, 6 390€ Groupe 2 IFSE, 32 130€ CIA, 5 670€ Groupe 3 IFSE, 25 500€ CIA, 4 500€ Groupe 4 IFSE, 20 400€ CIA, 3 600€

Cadre d'emplois des rédacteurs Groupe 1 IFSE, 17 480€ CIA, 2 380€ Groupe 2 IFSE, 16 015€ CIA, 2 185€ Groupe 3 IFSE, 14 650€ CIA, 1 995€

Cadres d'emplois des adjoints administratifs Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA 1 260 € Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA 1 200 €

Cadres d'emplois des animateurs territoriaux Groupe 1 IFSE, 17 480€ CIA, 2 380 € Groupe 2 IFSE, 16 015€ CIA, 2 185 € Groupe 3 IFSE, 14 650€ CIA, 1 995 €

Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

### OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA, 1 260 € Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA, 1 200 €

Cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA, 1 260 € Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA, 1 200 €

Cadres d'emplois des agents de maîtrise Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA, 1 260 € Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA, 1 200 €

### Commune Ménil

N° 17-11-0074 l'institution du temps partiel Institution du temps partiel sur autorisation: Au 1er janvier 2018, la collectivité projette d'organiser le temps partiel sur autorisation de la facon suivante : pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, , quotité possible; entre 50 % et 99 % (possibilité d'exclure certains quotités), L'organisation du travail se déroulera de manière annuelle : L'autorisation sera accordée pour une période d'un an dans la limite de 3 ans : les demandes d'autorisation devront être présentées deux mois avant la

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Meslay-du-Maine

N° 17-11-0017
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 08/09/2017,
suppression du poste de
technicien principal de 2ème
classe pour 35h par semaine
suivie de la création du poste de
technicien principal de 1ère classe
pour 35 heures par semaine suite
à avancement de grade.

date souhaitée.

COLLECTIVITÉ OBJET DE LA DEMANDE AVIS DU COMITE TECHNIQUE Représentants des collectivités: Commune Meslay-du-Maine N° 17-11-0018 la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité d'une création Représentants du personnel: A compter du 08/09/2017. favorable à l'unanimité suppression d'un poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade N° 17-11-0019 Représentants des collectivités: Commune Meslay-du-Maine la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 01/01/2017, suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade). Commune Meslay-du-Maine N° 17-11-0020 Représentants des collectivités: la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 08/09/2017, suppression du poste d'adioint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade). N° 17-11-0021 Représentants des collectivités: Commune Meslay-du-Maine la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 08/09/2017. suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du

> poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE COLLECTIVITÉ OBJET DE LA DEMANDE N° 17-11-0022 Représentants des collectivités: Commune Meslay-du-Maine favorable à l'unanimité la suppression d'emploi suivie Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 08/09/2017. suppression de deux postes d'ATSEM principal de 2eme classe pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'ATSEM principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade. Représentants des collectivités: N° 17-11-0023 Commune Meslay-du-Maine favorable à l'unanimité la suppression d'emploi suivie Représentants du personnel: d'une création A compter du 08/09/2017. favorable à l'unanimité suppression de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine sulvie de la création de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade. N° 17-11-0024 Représentants des collectivités: Commune Meslay-du-Maine la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 08/09/2017. suppression de trois postes d'adjoint d'animation territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création de trois postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade). Représentants des collectivités: Commune Meslay-du-Maine N° 17-11-0025 favorable à l'unanimité la suppression d'emploi suivie Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 08/09/2017, suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial de

> 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'adjoint administratif territorial de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement

de grade).

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Montigné-le-Brillant

N° 17-09-0091 la détermination du taux de promotion Au 01/10/2017 l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe

### Commune Montsûrs-Saint-Céneré

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0036 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP. IFSE => critères : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception. technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. CIA => critères : investissement de l'agent, capacité à travailler en équipe, connaissance de son domaine d'intervention, capacité à s'adapter aux exigences du poste. Montants plafonds annuels suivants: Cadres d'emplois : Attachés territoriaux => IFSE - gpe 1 : 36 210 € - gpe 2 : 32 130 € => CIA - gpe 1 : 6 390 € - gpe 2 : 5 670 € Cadres d'emplois : Rédacteurs territoriaux, Animateurs territoriaux => IFSE gpe 1 : 17 480 € - gpe 2 : 16 015 € => CIA - gpe 1 : 2 380 € - gpe 2 : 2 185 € Cadres d'emplois : Techniciens territoriaux => IFSE - gpe 1 : 11 880 € gpe 2:11 090 € => CIA - gpe 1:1 620 € - gpe 2 : 1 510 € Cadres d'emplois : Adjoints administratifs, Agents de maîtrise, Adjoints techniques, ATSEM, Adjoints d'animation territoriaux => IFSE gpe 1 : 11 340 € - gpe 2 : 10 800 € => CIA - gpe 1 : 1 260 € - gpe 2 : 1 200 €. (application au 1er janvier 2018 avec une réserve pour le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux => en attente de la

parution de l'arrêté du ministère de

rattachement).

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Montsûrs-Saint-Céneré

N° 17-12-0010 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018. suppression du poste d'adjoint d'animation - emploi permanent commune déléquée de Saint Céneré - (- 1000 habitants) pour 17 heures par semaine. En contrepartie ouverture réalisée le . 04/09/2017 d'un poste d'adjoint d'animation - emploi non permanent - commune nouvelle de Montsûrs-Saint Céneré (2 600 habitants) pour 25 heures par semaine. Emploi lié principalement au dispositif NAP maintenu sur l'année scolaire 2017/2018 dans la Commune Nouvelle de Montsûrs-Saint Céneré

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Neau

N° 17-10-0002 l'ouverture d'un compte épargne temps Au 01/10/2017, création d'un compte épargne temps pour le personnel titulaire et contractuel, à temps complet et non complet présents depuis plus d'un an dans la collectivité. Jours épargnés possibles : jours de congés au-delà des 20 jours par an non pris & jours de rtt. La collectivité ne souhaite pas monétiser les jours déposés sur le compte épargne temps.

### ORIFT DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Neau

N° 17-11-0030 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les grades d'adjoints administratifs principaux de 2eme classe, adjoints techniques territoriaux, adjoints techniques territoriaux principaux de 2eme classe selon les critères suivants

- expertise ou technicité nécessaire à l'exercice de certaines fonctions :
- contraintes horaires, réunions le soir, roulement de plannings (hors contraintes rémunérées au titre des astreintes ou indemnité de travail des dimanches et jours fériés...)
- penibilité
- manière de servir (implication dans le service, disponibilité au regard des missions, qualité du service rendu), pour les montants plafonds suivants : 11 340 € (partie IFSE).

Commune Parné-sur-Roc

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0033 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les cadres d'emploi suivants : rédacteur, technicien, adjoint administratif, adjoint d'animation, atsem, adjoint technique et agent de maîtrise.

Critères: assiduité, implication, disponibilité au regard des missions, qualité du service rendu, initiatives/autonomie de l'agent, sens du travail en équipe, relationnel avec les agents et les élus.

rédacteur : ifse, 4 200 € et cia, 800 € technicien : ifse, 4 000 € et cia 800 € adjoint administratif, animation.

atsem:

groupe 1 : ifse, 3 350 € et cia, 650 € groupe 2 : ifse, 2 500 € et cia, 500 € adjoint technique, agent de maîtrise

:

groupe 1 : Ifse, 3 350 € et cia, 650 € groupe 2 : Ifse, 2 500 € et cia, 500 €

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Parné-sur-Roc

N° 17-11-0034 l'institution du temps partiel A compter du 1-1-17, demande d'avis au comité technique pour l'institution du temps partiel : sur autorisation ; pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet. quotités comprises entre 50 et 75 % organisation du travail : quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle ou annuelle par période d'un an renouvelables dans la limite de 3 ans. La demande est à présenter 2 mois avant

de droit : pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet. quotités : 50, 60, 70 et 80 % d'un temps plein. organisation du travail : quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle ou annuelle. par période d'un an. La demande est à présenter 2 mois avant.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à la majorité

OBSERVATION
Pour le collège des représentants
du personnel : partage des voix,
avis rendu.

Commune Port-Brillet

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-10-0001 le régime indemnitaire A compter du 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour l'instauration du R.I.F.S.E.E.P (partie IFSE) concernant l'ensemble des grades de la collectivité. Les critères retenus sont : niveau hiérarchique, encadrement, responsabilités et missions, supervision & tutorat, organisation du travail, conduite de projet, préparation et/ou animation de réunion, conseil aux élus, connaissances requises.

habilitation/certification, autonomie. Les montant plafonds sont : Cadre B :

polyvalence, diplômes,

technicité/niveau de difficultés.

B1: 17480 € (attaché, rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe)
B2: 16 015 € (technicien, technicien principal 2ème classe, technicien

principal 1ère classe) Cadre C :

C1: 11 340 € (adjoint administratif principal 2ème classe et 1ère classe)

C2: 10 800 € (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)

Commune Préaux

N° 17-11-0007

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er janvier 2018, demande d'avis pour la diminution du nombre d'heures hebdomadaires de travail sur le poste de l'adjoint administratif au motif du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de communes du pays de Meslay Grez soit suppression du poste de 15 heures hebdomadaires suivie d'une

création de poste de 12 heures hebdomadaires (accord de l'agent).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Quelaines-Saint-Gault

**OBJET DE LA DEMANDE** 

N° 17-11-0037

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 22 novembre 2017,

demande d'avis pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 25 h/semaine suivi de la création du

poste à hauteur de 12h50 ctms/semaine (demande de l'agent). AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à la majorité

OBSERVATION

Collège des représentants du personnel : partage des voix - avis rendu.

Commune Ravigny

N° 17-12-0012 la suppression d'emploi suivie d'une création

A compter du 05/05/2017. suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 24h45 min par semaine suivie de la création du poste Adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 24h45 min par Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Ravigny

N° 17-12-0013

la détermination du taux de

promotion

Au 05/12/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de

semaine (avancement de grade).

promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

collectivité.

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Renazé

N° 17-12-0017 la révision du protocole ARTT Au 1-1-18, demande d'avis au comité technique pour réviser le protocole ARTT concernant le personnel des services techniques. Actuellement, selon la délibération 1344 du 15/10/2001, ils travaillent sur un rythme de

- 19 semaines de travail de 32 heures de 4 jours du lundi au vendredi et 33 semaines à 39 heures de 5 jours du lundi au vendredi, avec l'octroi de 7.5 j de RTT

Après réflexion avec les agents et suite à leur demande, à compter du 01/01/2018 :

- pour le service bâtiments : il serait souhaité de travailler 26 semaines à 39 h (5 jours) et 26 semaines à 32 h (4 jours) en alternant une semaine sur 2. - pour le service espaces verts : il serait souhaité de travailler de la semaine 45 à la semaine 5 sur une base de 28 h (4 jours) et de la semaine 6 à 44 sur une base de 39 h (5 jours), avec l'octroi de 6.5 jours de RTT.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Aignan-de-Couptrain N° 17-11-0063
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
A compter du 1er février 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 26h51 suivi de la création du poste au même grade à hauteur de 14h26 : fourniture des repas

par SODEXO (accord de l'agent).

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Aignan-sur-Roe

N° 17-11-0059
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 1er février 2018,
suppression du poste d'Adjoint
Technique Territorial pour 31,59
heures annualisées par semaine
suivie de la création du poste
d'Adjoint Technique Territorial pour
18,38 heures annualisées par
semaine suite à la demande de
mise en disponibilité de l'agent
(pour convenances personnelles).

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Denis-de-Gastines

N° 17-11-0062 la réorganisation des services Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de l'ERNEE.Cela concerne un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

(mutation de l'agent).

### ORIFT DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants du personnels

favorable à l'unanimité

favorable à l'unanimité

Représentants des collectivités:

Commune Saint-Fraimbault-de-Prières

Nº 17-10-0011 la mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats Demande d'avis pour l'Institution du RIFSEEP, partie IFSE aux agents relevant des cadres d'emplois sulvants : attachés territoriaux. rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints d'animation territoriaux, animateurs territoriaux à compter du 01/01/2018.Les critères : encadrement, responsabilité, compétences professionnelles et techniques, expertise ou technicité nécessaire à l'exercice de certaines fonctions, ancienneté, contraintes horaires, pénibilité, manière de servir (implication dans le service, disponibilité au regard des missions, qualité du service rendu), qualités relationnelles avec les usagers, les collègues et la hiérarchie. Pour les plafonds suivants : attachés, IFSE 36 210 € rédacteurs, IFSE 17 480 € adjoints administratifs, IFSE 10 800 € adjoints techniques territoriaux, IFSE 10 800 €, adjoints d'animation territoriaux, IFSE 11 340 €,

> Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

N° 17-12-0002 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'agent de maîtrise pour 28 heures par semaine suivie de la création du poste d'agent de maîtrise pour 35 heures par semaine (Mission plus importante dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la communauté de communes de l'Ernée).

animateurs territoriaux, IFSE 17 480 €.

### OBJET DE LA DEMANDE

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Laurent-des-Mortiers N° 17-11-0068
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
Au 1er janvier 2018, demande
d'avis au comité technique, suite à la demande de l'agent, diminution de 3 h de son temps de travail soit suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe de 18 h par semaine et création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe de 15 h par semaine.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Loup-du-Dorat

N° 17-10-0017 la détermination du taux de promotion Au 20/10/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades : - Adjoint technique principal de Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

2ème classe - Adjoint technique principal de

1ère classe

 Adjoint administratif principal de 2ème classe

 Adjoint administratif principal de 1ère classe

Commune Saint-Pierre-des-Landes

N° 17-11-0038
le règlement intérieur
Demande d'avis au comité
technique sur le projet de
règlement intérieur concernant le
personnel communal (date de
mise en application prévue le
01/01/2018).

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

prévention doit être présente dans toutes les collectivités qu'elles qu'en soit leur taille (décret 85-603 du 10

La mission d'assistant de

juin 1985, article 4).

OBSERVATION

Commune Saint-Pierre-des-Landes

N° 17-12-0014
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 15/12/2017,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial pour 35
heures par semaine suivie de la
création du poste d'adjoint
technique territorial principal de 2
ème classe pour 35 heures par
semaine suite à promotion interne.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE COLLECTIVITÉ OBJET DE LA DEMANDE Commune Saint-Pierre-des-Landes N° 17-12-0015 Représentants des collectivités: la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création A compter du 15 /12/2017, favorable à l'unanimité suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite a promotion interne. N° 17-12-0016 Représentants des collectivités: Commune Saint-Pierre-des-Landes l'augmentation ou la diminution du favorable à l'unanimité Représentants du personnel: nombre d'heures d'un poste A compter du 1er février 2018, favorable à l'unanimité demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à hauteur de 35 h suivie de la création du poste à 33 h/semaine (accord de l'agent). La fiche de poste de l'agent a été revue par la commission "personnel communal": aménagement des horaires de la salle des fêtes. L'agent ne travaille plus le samedi matin. Cantine: les effectifs des enfants baissent régulièrement tous les ans (80 à 55 enfants aujourd'hui). Nº 17-11-0012 Représentants des collectivités: Commune Soulge-sur-Ouette la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 01/12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps

complet suite à avancement de

grade.

### Commune Soulgé-sur-Ouette

### OBJET DE LA DEMANDE

## N° 17-11-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet 26/35ème, suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps incomplet de 26/35ème suite à inscription sur la liste d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Soulgé-sur-Ouette

N° 17-11-0026
la suppression d'emploi suivie
d'une creation
A compter du 01/12/2017,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial principal de
2ème classe à temps complet
suivie de la création du poste
d'adjoint technique territorial
principal de 1ère classe à temps
complet (avancement de grade).

1ère classe session 2016.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### Commune Soulgé-sur-Ouette

N° 17-11-0027
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/12/2017,
suppression du poste d'agent
spécialisé principal de 2ème classe
des écoles maternelles à temps
non complet de 31h30/35è suivie
de la création du poste d'agent
spécialisé principal de 1ère classe
des écoles maternelles à temps
non complet de 31h30/35è
(avancement de grade).

COLLECTIVITÉ OBJET DE LA DEMANDE AVIS DU COMITE TECHNIQUE Commune Soulgé-sur-Ouette N° 17-11-0031 Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité le régime indemnitaire A compter du 15/11/2017, demande Représentants du personnel: d'avis pour l'instauration de la favorable à l'unanimité l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents démissionnaires de la FPT selon les critères d'ancienneté (> à 20 ans de titularisation) pour un montant fixé à 6 mois de la rémunération brute annuelle soumise à urssaf perçue par l'agent l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission, soit 6/12ème du salaire brut urssaf de l'année n-1). N° 17-11-0029 Représentants des collectivités: Commune Torcé-Viviers-enfavorable à l'unanimité la suppression d'emploi suivie Charnie Représentants du personnel: d'une création favorable à l'unanimité A compter du 01/10/17, suppression du poste d'adjoint technique pour 25 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 25 heures par semaine (avancement de grade). Commune Val-du-Maine N° 17-10-0005 Représentants des collectivités: la détermination du taux de favorable à l'unanimité Représentants du personnel: promotion favorable à l'unanimité Au 05/10/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité. Commune Vautorte N° 17-11-0041 Représentants des collectivités: la suppression d'emploi suivie favorable à l'unanimité Représentants du personnel: d'une création

A compter du 30/06/2017, suppression du poste adjoint administratif principal 2ème classe pour 24 heures par semaine suivie de la création du poste adjoint administratif principal 1ère classe pour 24 heures par semaine suite à avancement de grade.

favorable à l'unanimité

# COLLECTIVITÉ Commune Vautorte

### OBJET DE LA DEMANDE

grade.

### N° 17-11-0042 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 30/10/2017, demande d'avis pour la suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour 29 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal 1ère classe pour 29 heures par semaine suite à avancement de

### AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne

N° 17-11-0060 la suppression d'emploi suivie d'une création Considérant que le poste de secrétaire du syndicat devient de plus en plus complexe et technique et au'il implique des compétences élevées : Considérant que ce poste nécessite un haut niveau de professionnalisme et de responsabilités; A compter du 01/01/2018, suppression du poste actuel de secrétaire du syndicat pouvant être pourvu dans le grade d'Adjoint administratif ou de Rédacteur, à temps complet suivie de la création du poste de secrétaire du syndicat pouvant être pourvu dans les cadres d'emplois des Rédacteurs ou des Attachés territoriaux, à temps complet.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

STAEP de Colmont, Mayenne et Varenne

N° 17-11-0061
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades de Rédacteur principal de 2ème classe et de Rédacteur principal de 1ère classe.

S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0006 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018. demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les grades d'attachés, de rédacteurs territoriaux, d'adjoints techniques et d'agents de maîtrises selon les critères suivants: encadrement du personnel. responsabilités confiées à l'agent, qualification du poste, expérience professionnelle, disponibilité, assiduité, ponctuation, adaptation au regard des missions nouvelles pouvant être confiées, importance des sujétions, qualité du service rendu, ancienneté, contraintes horaires.

pour les montants plafonds suivants :

Cadre d'emplois Attachés, Groupe 1 : IFSE, 36 210€ CIA, 6 390€ Cadre d'emplois Rédacteur, Groupe 1 : IFSE, 17 480€ CIA, 2 380€ Cadre d'emplois Adjoints Tech. et Agents de maîtrises,

Groupe 1 :IFSE, 11 340€ CIA, 1 260€ Groupe 2 :IFSE 10 800€ CIA 1 200€

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

### S.I.A.E.P. de Saint Jean sur Mayenne

N° 17-11-0052

la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/05/2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à hauteur de 15 h/semaine en raison de l'obtention d'un grade supérieur (rédacteur) par l'agent occupant le poste.

Une délibération créant le poste au grade de rédacteur a été prise le 14/03/2016, pour une stagiairisation au 01/05/2016. L'agent occupant le poste a été titularisé le 01/05/2017. Il convient désormais de supprimer le poste crée au grade d'adjoint

administratif aujourd'hui inoccupé.

COLLECTIVITÉ OBJET DE LA DEMANDE AVIS DU COMITE TECHNIQUE Nº 17-09-0015 Représentants des collectivités: S.I.A.E.P. des Coëvrons favorable à l'unanimité conditions d'accueil et de Représentants du personnel: formation des apprentis favorable à l'unanimité Au 1er octobre 2017, demande d'avis au comité technique pour l'accueil d'un apprenti afin de préparer un bts électrotechnique. Cet apprenti est titulaire d'un bac professionnel électrotechnique. Le maître d'apprentissage est titulaire d'un Bts électrotechnique : il possède 20 ans d'expérience dans la fonction publique territoriale. S.I.V.O.S. de Beaumont-Pied-de-Représentants des collectivités: N° 17-11-0054 Boeuf - Préaux - Le Buret la détermination du taux de favorable à l'unanimité Représentants du personnel: promotion favorable à l'unanimité Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe. N° 17-11-0053 Représentants des collectivités: S.I.V.O.S. de Bouère - Saint-Brice la détermination du taux de favorable à l'unanimité promotion Représentants du personnel: Au 01/01/2018, l'avis du comité favorable à l'unanimité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Représentants des collectivités: Syndicat de bassin de l'Aron N° 17-11-0004 la détermination du taux de favorable à l'unanimité Représentants du personnel: promotion favorable à l'unanimité Au 01/03/2018, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de

technicien principal de 2eme

classe.

Syndicat de bassin de l'Aron

### OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0014 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des techniciens selon les critères suivants :

responsabilité d'un service ou de projets et d'opérations, coordination, niveau de technicité, qualification professionnelle, management, conduite des réunions, accueil et accompagnement d'un public diversifié et/ou difficile, contraintes horaires, pénibilité. groupe 1 : IFSE,

11 880 € et CIA 1 620 €

groupe 2 : IFSE, 11 090 € et CIA 1 510 €

groupe 3 : IFSE, 10 300 € et CIA 1

400 €

Syndicat de bassin de l'Aron

N° 17-11-0073
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 07/07/2018,
suppression du poste de
technicien territorial pour 35 h/sem
suivie de la création de poste de
technicien principal de 2eme
classe pour 35 h suite à la réussite
à l'examen professionnel 2017
d'accès par avancement de grade
au grade de technicien principal
de 2ème classe spécialité espaces
verts et naturels.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

favorable à l'unanimité

Représentants des collectivités:

Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations N° 17-10-0019
la réorganisation des services
A compter du 1er janvier 2018,
demande d'avis pour la fusion du
Syndicat de Bassin pour
l'aménagement de la rivière
l'Oudon avec le Syndicat Mixte du
Bassin de l'Oudon pour la Lutte
contre les Inondations et les
Pollutions et avec le Syndicat de
Bassin de l'Oudon Sud (49).

Les dates des réunions prévues pour 2018 :

CT & CHS : jeudi 8 mars CT : mardi 19 juin CT & CHS : jeudi 27 septembre CT: vendredi 23 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h40 mn.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Mme Marie-Antoinette GUESDON

Mr Michel BELLANGER

Mr Hubert MOLL